

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

29 HAUSSMANN FLEXIBLE STRUCTURES - Part C

FCP soumis au droit français

SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIETE GENERALE)

FR0013473568

<https://sg29hausmann.societegenerale.fr>.

Appelez le 01 58 98 89 11 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SG 29 HAUSSMANN en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SG 29 HAUSSMANN est agréée en France sous le n° GP-0600029 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 30/06/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Durée : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans.

Objectifs :

L'objectif du FCP est, au travers d'une gestion discrétionnaire, la recherche d'une performance positive à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

La société de gestion cherche à atteindre l'objectif de gestion en exposant le FCP aux trois stratégies complémentaires suivantes :

- Une stratégie de gestion de produits structurés via des EMTN, - Une stratégie de couverture de la poche de produits structurés ;
- Une stratégie de diversification via des souscriptions dans des OPC.

L'objectif de gestion est recherché au travers d'une stratégie basée dans une proportion importante sur un portefeuille d'instruments financiers structurés (instruments financiers dérivés complexes) et dans une proportion secondaire dans des stratégies de couverture et / ou de diversification.

Gestion des produits structurés : La stratégie de gestion vise ainsi à constituer un portefeuille de produits structurés de rendement, majoritairement de type Autocalls, ayant pour sous-jacents des actions européennes et/ou américaines, ou des indices de marché.

Le prix de la plupart de ces produits s'inscrit dans une fourchette bid / ask dont l'écart (Spread) est contractualisé dans le term sheet des dits produits.

L'investissement sur les produits structurés de type complexes, intégrant des dérivés actions, taux, crédit et change pourra représenter de 40% à 100% de l'actif net.

Couverture de la poche de produits structurés : La couverture sera réalisée à partir de produits dérivés listés (futures et options) et/ou via la souscription d'OPCVM indiciels cotés de type UCITS ETF. Les produits de couverture pourront représenter de 0% à 50% de l'actif net.

Diversification : La poche de diversification vise à limiter la sensibilité aux conditions de marché actions générée par les produits structurés, en investissant dans des parts ou actions d'organismes de placement collectifs qui apportent une performance décorrélée du marché actions. Elle consistera à investir dans des organismes de placement collectif qui apporteront une performance décorrélée du marché actions sur lequel le portefeuille de produits structurés est investi. Les produits de diversification pourront représenter de 0% à 10% de l'actif net.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 0% et 30% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

La valeur liquidative du FCP ne suivra pas systématiquement l'évolution des marchés actions du fait :

- Des caractéristiques des produits structurés (strike, barrières, nombre de constatation, échéance et niveau de coupon),
- Diversification limitée des sous-jacents au sein de l'univers d'investissement,
- Stratégies de couverture et de diversification.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 40% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) de type « Obligataires », sélectionnés dans un univers d'investissement autorisé, selon la durée et la zone géographique décidée par le gérant. L'exposition pourra également se faire via des instruments dérivés listés simples et complexes.

Le FCP peut être exposé sur tous types d'obligations ou tous titres de créances négociables y compris d'obligations convertibles, d'obligations indexées, de toutes durations, maturités et zones géographiques confondues.

La répartition dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps.

Le FCP ne sera pas exposé aux marchés émergents.

Les titres non libellés en euro pourront faire éventuellement l'objet d'une couverture de change à la discrétion du gérant, le FCP pourra être exposé au risque de change à hauteur de 20% maximum de l'actif net.

Le portefeuille est investi :

o Entre 40% et 100% de son actif net dans des instruments financiers considérés comme complexes notamment via des produits structurés majoritairement de type Autocall.

o Entre 0% et 30% maximum de son Actif Net en actions ou autres titres de capital internationaux de toutes capitalisations (les petites capitalisations ayant une capitalisation boursière comprise entre 500 Millions d'Euros et 1 Milliard d'Euros, les moyennes capitalisations ayant une capitalisation boursière comprise dans une fourchette entre 1 Milliard d'Euros et 5 Milliards d'Euros et les grandes capitalisations ayant une capitalisation boursière supérieure à 5 Milliards d'Euros). Les investissements pourront porter sur toutes les zones géographiques (hors pays

émergents) et tous les secteurs confondus. Le fonds pourra investir directement dans des actions dans le cas où le produit structuré n'offre pas un rendement jugé suffisant et l'équipe de gestion aurait une conviction forte sur une valeur particulière. L'exposé aux marchés actions en titres directs sera comprise entre 0 et 20% de l'actif net.

o Entre 0% et 40% maximum de son Actif Net en obligations négociées sur les marchés des pays appartenant à l'OCDE. Elles auront une notation minimale de BBB-, selon l'échelle de Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion.

La société de gestion s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend ses décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

Toutefois, le FCP peut détenir à tout moment des titres dits spéculatifs :

- dans une limite de 10% maximum de l'actif net du FCP des obligations de qualité mais non notées, selon l'analyse de la société de gestion. Les émissions non notées d'émetteurs notés (émissions convertibles par exemple) sont reclassées dans le rating de l'émetteur, selon le rating de créance.
- dans une limite de 10% maximum de l'actif net du fonds des titres dits spéculatifs, de notation comprise entre BB+ et BB- (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par la société de gestion.
- dans une limite de 10% maximum de l'actif net du Fonds des obligations dont la notation est inférieure à BB- (ou jugée équivalente par des critères internes à la société de gestion) suite à une dégradation post-investissement.

L'investissement aux titres spéculatifs sera limité à 20% maximum de l'actif net du FCP.

La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre 0 et 10.

o Jusqu'à 10% maximum de son Actif Net en parts ou actions :

- d'OPCVM français ou européens,
- d'OPCVM indiciels cotés de type UCITS ETF (Exchange Traded Funds),
- de FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés, directement ou par délégation, ou non par la société de gestion ou une société liée.

En vue d'exposer le portefeuille dans la limite d'une fois l'actif ou en vue de le couvrir, le gérant pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré, organisés et réglementés dans une optique de couverture et/ou d'exposition sans rechercher de surexposition du portefeuille contre les risques actions et de taux. Les instruments utilisés seront de type Futures et Options vanille.

Le gérant pourra également, uniquement dans une optique de couverture, utiliser des instruments dérivés tels que le change à terme, les futures et options contre le risque de change.

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles. Le montant de ces investissements ne pourra dépasser de 20% de l'actif net.

Le FCP n'aura pas recours à l'investissement en Obligations Convertibles Contingentes (Coco's).

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 18h30 le jour ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative hebdomadaire : La valeur liquidative est établie quotidiennement sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la bourse de Paris.

Le FCP réinvestit les sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées).

Type d'investisseurs visés : Cette part de fonds est ouverte à tout souscripteur. Ce FCP ne peut être souscrit par des « U.S. Persons » ou assimilés.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

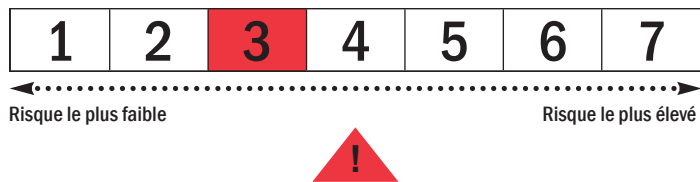
Dépositaire : Société Générale

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris ainsi que sur le site internet : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>.

La valeur d'actif nette du Fonds est disponible sur : <https://www.amf-france.org> ainsi que sur le site internet : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de SG 29 Haussmann à vous payer en soit affectée.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie : Incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

Risque de liquidité : Impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions.

Risque de crédit : Risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 460 €	3 660 €
	Rendement annuel moyen	-55.39%	-18.20%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 670 €	5 410 €
	Rendement annuel moyen	-13.34%	-11.55%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 320 €	12 350 €
	Rendement annuel moyen	3.17%	4.31%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 710 €	13 600 €
	Rendement annuel moyen	17.09%	6.34%

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre décembre 2021 et décembre 2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le produit entre janvier 2015 et janvier 2020.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre février 2013 et février 2018.

Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans
Coûts totaux	313 €	1 500 €
Incidence des coûts annuels (*)	3.15%	2.46% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6.77% avant déduction des coûts et de 4.31% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an.	
Coûts d'entrée	1.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.	100 €
Coûts de sortie	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.77% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	175 €
Coûts de transaction	0.38% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	38 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE : 5 ANS

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCP ne prélevant aucune commission de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Les documents légaux (prospectus, dernier rapport annuel et document semestriel) sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris ou sur le site : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.